

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67177

Texte de la question

M. André Vézinhet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans le projet de réforme du lycée. Alors que l'enseignement actuel est de 2 heures 30 en classe de première et de 2 heures 30 en terminale, il regrette que la décision de rendre ces matières facultatives dans les sections scientifiques en classe de terminale entraîne à très court terme la suppression de l'histoire et de la géographie. Il dénonce la programmation de la disparition de ces deux disciplines indispensables à la bonne formation, à la culture générale de tout élève et au développement de son sens critique ainsi qu'à son ouverture sur le monde. Certainement à l'écoute des enseignants et des parents d'élèves, il lui demande s'il est dans ses intentions de revenir sur cette décision lourde de conséquences, en maintenant cet enseignement en première et en terminale, soit sous la forme actuelle, soit 3 heures en première et 2 heures dans toutes les terminales et en respectant une répartition égalitaire de ces deux disciplines.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent 2 h 30 min de cours d'histoiregéographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent guatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront

utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : M. André Vézinhet

Circonscription: Hérault (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67177
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12163

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4730